CCPL infos

2021

Le magazine d'information
de la Communauté de Communes du Pays de Lure

DOSSIER :
La gestion intercommunale de l'eau

#1

DÉCEMBRE 2021

www.pays-de-lure.fr

Communauté de Communes du Pays de Lure

SOMMAIRE

Retour en
IMAGES
2021
4-5

SORTIR
6
7

PROCHE
de vous
8

Les
BRÈVES
9

Transition
ÉCOLOGIQUE
10
11

ZOOM
sur
12

Cœur
de LURE
13

DOSSIER : La gestion
intercommunale
de L'EAU
14-15
16-17

En route vers... 2022
18
19

ÉDITO

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

Isabelle Arnould, Présidente de la CCPL.

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter le premier magazine d'information de la Communauté de Communes du Pays de Lure. Élue présidente en juillet 2020, j'ai pris l'engagement de faire connaître son rôle aux habitants des 24 communes qui la composent.

Créé fin 1998, cet Établissement Public de Coopération Intercommunale voulu au départ pour assurer le développement économique du territoire, n'a cessé de grandir pour vous accompagner au quotidien. La CCPL exerce aujourd'hui de nombreuses compétences qui vont de la petite enfance à la collecte des déchets, en passant par la gestion d'équipements comme la piscine ou le cinéma, pour n'en citer que quelques-unes. Vous les retrouverez au fil des pages.

Je remercie les maires et l'ensemble des élus qui ont accepté d'assurer eux-mêmes la distribution de ce bulletin. Leur engagement au service de notre territoire est remarquable. Collectivement, nous avons l'ambition de poursuivre son développement dans les domaines de l'économie, de l'habitat, du tourisme et des loisirs, tout en prenant la mesure des enjeux climatiques et en intégrant les contraintes qui s'imposent à nous.

Notre position stratégique au pied des Vosges, à moins de 30 minutes de l'aire urbaine, constitue un facteur d'attractivité qui nous permet d'envisager l'avenir avec optimisme. Pour autant, nous devons rester prudents dans nos choix afin de préserver une situation financière saine laissée par nos prédécesseurs.

Les 12 Vice-Présidents travaillent à mes côtés avec énergie, dans un esprit d'équité et de solidarité entre toutes les communes. Nous sommes à votre écoute et vous pouvez compter sur les compétences et le professionnalisme des agents de la CCPL.

Bien à vous,

Isabelle ARNOULD,
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays de Lure

COORDONNÉES DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES :

SIÈGE ADMINISTRATIF
Rue des Berniers
ZA de la Saline
70200 LURE
03 84 89 00 30
contact@pays-de-lure.fr

MULTI-ACCUEIL CROQUE-SOLEIL
1 bis rue Henry Marsot
70200 LURE
03 84 30 23 26
croque-soleil@pays-de-lure.fr

MULTI-ACCUEIL ROLAND GENEVOIS
Avenue du Maréchal Juin, ZA de la Saline
70200 LURE
03 84 89 03 30
creche-roland-genevois@pays-de-lure.fr

RELAIS PETITE ENFANCE / LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS
Avenue du Maréchal Juin, ZA de la Saline
70200 LURE
03 84 89 03 33
rpe@pays-de-lure.fr

CINÉMA INTERCOMMUNAL ESPACE MÉLIÈS
Esplanade Charles de Gaulle
70200 LURE
03 84 30 21 66
cinema-melies@pays-de-lure.fr
www.facebook.com/cinema.espacemelies

PISCINE INTERCOMMUNALE NAUTI'LURE
Rue Henry Marsot - 70200 LURE
03 84 63 31 78
accueil-piscine@pays-de-lure.fr
www.facebook.com/PiscineNautiLure

BASE NAUTIQUE DE LA SALINE
42 Route de la Saline - 70200 LURE
07 60 19 97 92
base-nautique@pays-de-lure.fr

PÔLE DE SANTÉ DU PAYS DE LURE
37 rue Carnot
70200 LURE
Les coordonnées des praticiens sont disponibles sur www.pays-de-lure.fr/sante/pole-sante/medecins-pole-sante.htm

ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE
Antenne de Lure
Boulevard de la Résistance
70200 LURE
03 84 62 72 56
www.edm70.fr

CCPL INFOS
Communauté de Communes du Pays de Lure
Rue des Berniers, ZA de la Saline
70200 LURE
03 84 89 00 30
www.pays-de-lure.fr
contact@pays-de-lure.fr

Directrice de la publication : Isabelle Arnould
Conception et impression : Imprimerie Gaspard-Royer
Maquette : Tiphaine Maizieres
Rédaction : Quentin Bitard
Tirage : 15 000 exemplaires
Périodicité : annuelle
Crédits photos : CCPL // Nicolas Waltefaugle // Michel Perret - Franche-Comté Paramoteur // Les Affiches de la Haute-Saône // Pixabay // Unsplash // Pexels // Vecteezy // EDF Renouvelables

Retour en **images**

Animations thématiques à l'accueil de la CCPL

Signature du Contrat PACT 2 entre le Département de la Haute-Saône et la CCPL. Objectifs : moderniser ses services et en développer de nouveaux pour préparer le territoire aux enjeux à venir.

Aides aux entreprises avec le dispositif FoReT, pour FOnds RÉgional des Territoires.

Remplacement d'une canalisation d'eau potable à **AMBLANS-ET-VELOTTE**. 6 semaines de travaux ont été nécessaires.

Point de vue du sentier de randonnée du Mont-Gédry à **ARPENANS**, entretenu par le service Tourisme.

2021

Permanence par l'animatrice du Relais Petite Enfance au centre périscolaire de **SAINT-GERMAIN**.

Sensibilisation au tri des déchets via la Réalité Virtuelle lors de la journée citoyenne 2021, à **ROYE**.

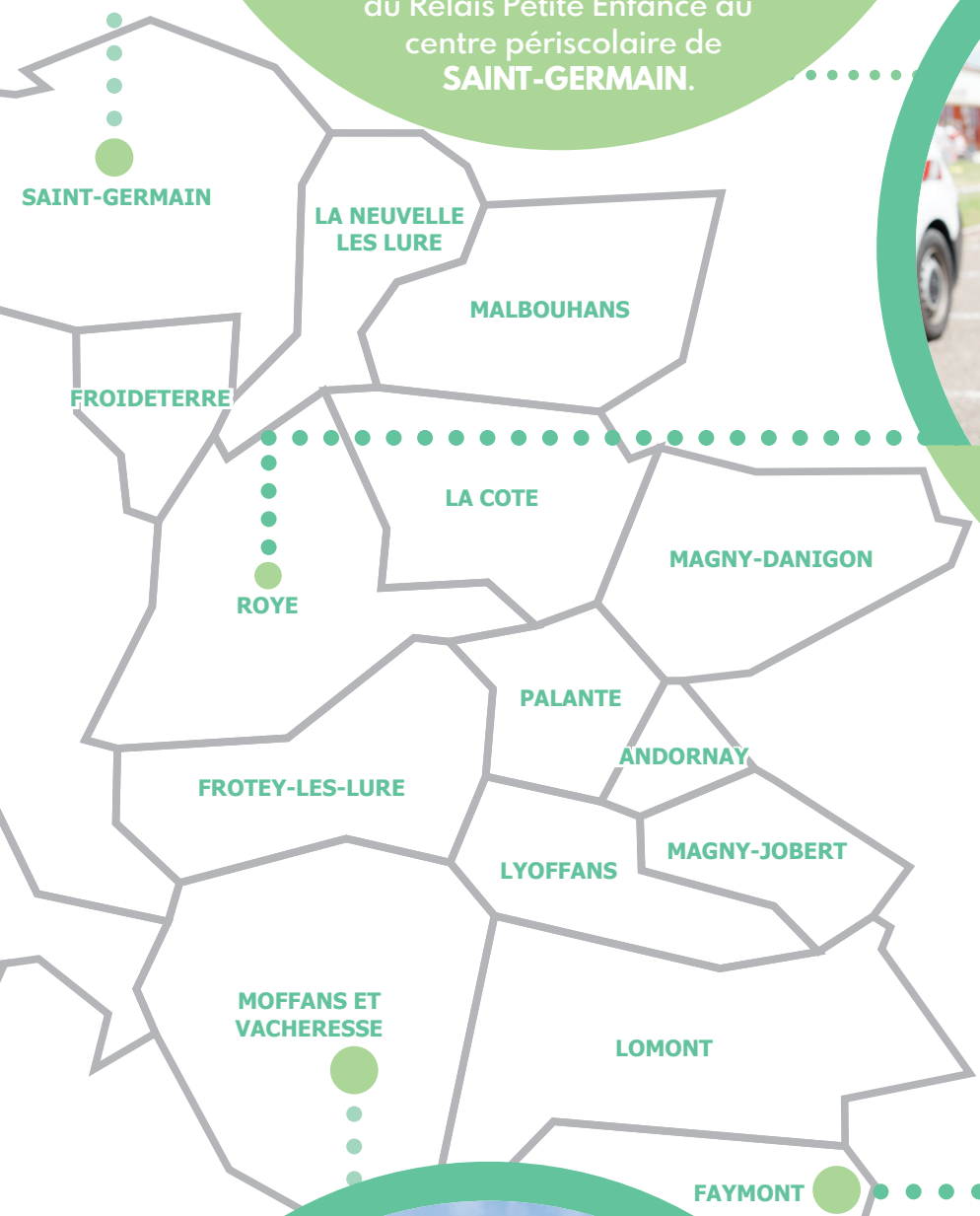

Extension du Pôle Périscolaire de **MOFFANS-ET-VACHERESSE.**

Contrôle sur les poteaux incendie à **FAYMONT** par un technicien, pour s'assurer qu'ils soient fonctionnels si besoin.

APPLICATION NUMÉRIQUE « MY HAUTE-SAÔNE »

POUR (RE)DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE

BIENVENUE EN HAUTE-SAÔNE !

Avec My Haute-Saône, partez à la découverte de 3 destinations de caractère pour un séjour inoubliable : Vesoul-Val de Saône, Vosges du Sud et Vallée de l'Ognon. Entre itinérance (La Planche des Belles Filles, La Voie Bleue, chemin de Compostelle, Via Francigena), patrimoine (Chapelle Le Corbusier, château de Ray-Sur-Saône, château d'Oricourt), nature (Plateau des 1000 Étangs, canoë sur l'Ognon) et grands évènements...

Ne visitez pas la Haute-Saône. Vivez-la.

TÉLÉCHARGEZ-LA DÈS MAINTENANT ET GRATUITEMENT SUR LES STORES

DISPONIBLE SUR Google Play

Disponible sur App Store

AU CŒUR DU PATRIMOINE LOCAL GRÂCE AUX RENDEZ-VOUS DU TERROIR

Il y a plusieurs années, le Conseil Départemental de la Haute-Saône a initié les « Rendez-vous du Terroir ». Déclinés sous plusieurs thématiques en fonction des secteurs, ils sont organisés par les offices de tourisme. *« L'objectif de ces animations est de mettre en valeur les territoires et la ruralité, en s'adressant à la fois aux touristes et aux locaux »* déclare Laurence Hertz-Ninnoli, Vice-Présidente de la CCPL, chargée du tourisme. Concrètement, ces sorties sont rythmées par des visites sur les thématiques patrimoniales (sentier historique à Lure), environnementales (tourbière de la Grande-Pile à Saint-Germain), etc. et se terminent par des dégustations de produits locaux. Dans ce cadre sont noués des partenariats avec divers acteurs, comme la Chambre d'Agriculture par exemple. Mettre en lumière des sites naturels fait aussi partie des objectifs des Rendez-Vous du Terroir. À titre d'exemple, des sorties ont lieu sur le site de la tourbière de la Grande-Pile à Saint-Germain. Elles sont animées par des professionnels du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, avec qui la CCPL est liée par une convention pluriannuelle. Hormis la tourbière de la Grande-Pile, une découverte du Puits Arthur à Magny-Danigon s'est également déroulée en 2021. L'accueil touristique et les animations estivales sont organisés par des étudiants de la filière tourisme du lycée Georges Colomb à Lure, en stage au service tourisme de la CCPL.

Découverte du Puits Arthur à Magny-Danigon.

METTRE EN AVANT SES ATOUTS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Sous l'impulsion de Destination 70 (agence départementale touristique de la Haute-Saône), une campagne digitale de mise en valeur des territoires et des initiatives locales a été lancée. *« L'objectif est aussi de susciter l'intérêt à travers les réseaux sociaux »* glisse Laurence Hertz-Ninnoli, Vice-Présidente de la CCPL, chargée du tourisme. En 2021, cette campagne s'est déclinée pour la première fois dans les Vosges du Sud. Sur le territoire de la CCPL, une initiative originale a été mise en œuvre. Il est proposé de pique-niquer sur un pédalo à la Base Nautique de la Saline. Entre amis ou en famille, chacun récupère son panier-repas sur le site puis embarque sur les eaux paisibles de la Saline pour un moment de détente. Sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme du Pays de Lure – Vosges du Sud, Tiphaine Verhaeghe (chargée d'animation touristique) réalise de nombreuses publications pour mettre en valeur les atouts du territoire.

« Retrouvez les actualités sur la page Facebook de l'Office de Tourisme : www.facebook.com/otpaysdelure »

DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE À VÉLO

Dans sa volonté de promouvoir les modes de déplacement doux et l'écotourisme, le service tourisme travaille avec Locarando 1000 Étangs, basé à Rignovelle. Ce prestataire loue des vélos classiques (VTT et VTC) ainsi que des Vélos à Assistance Électrique (VAE) à récupérer sur la Base de Loisirs de la Saline. Toute l'année, il est possible d'en louer à la demi-journée ou à la journée à des tarifs abordables. Sur l'application Komoot, Locarando 1000 Étangs propose plusieurs circuits, dont l'un aux alentours de la Tourbière de la Grande-Pile à Saint-Germain. Les cyclistes pourront également rejoindre la Voie-Verte depuis la Base de la Saline en se dirigeant sur Vouhenans et partir sur le territoire de Villersexel ou se rendre dans les villages alentour.

Renseignements sur
locarando1000etangs.fr

Des vélos à assistance électrique sont notamment proposés à la location.

UN DISPOSITIF POUR PROFITER D'ACTIVITÉS À PRIX RÉDUIT

P. 07

La CCPL propose une **CARTE MULTIPASS À 39 €** qui permet de faire neuf activités au choix sur trois sites : le Cinéma Espace Méliès, la Base de la Saline et la Piscine Nauti'Lure. Ce MultiPass est accessible à tous et permet de réaliser de vraies économies. Il est disponible en vente aux guichets de la piscine et de la base nautique.

UNE MULTITUDE D'ACTIVITÉS À LA BASE DE LA SALINE

Située à la sortie de Lure en direction de Vouhenans, la Base de la Saline offre un panel d'activités relativement dense. Au niveau de la Base de loisirs, on retrouve un terrain multisports, un parcours de disc-golf, un terrain de beach-volley, un terrain de pétanque, une aire de tennis de table, un îlot fitness et des aires de jeux pour les enfants. De l'autre côté, la Base nautique offre un panel d'activités tout aussi varié avec du canoë-kayak, du pédalo, du stand-up paddle, du tir à l'arc ou encore de l'escalade. De fin mai à fin août, de multiples animations complètent le programme : initiation au rugby, éveil musical, observation du ciel, balades contées, ferme itinérante avec spectacle de marionnettes, art floral, sensibilisation au handisport, etc.

« Notre volonté est de proposer des activités gratuites ou à des prix accessibles aux personnes qui ne peuvent pas partir en vacances. Il y a aussi des animations qui permettent de sensibiliser à l'environnement, aux animaux » précise Michel Wendé, Vice-Président de la CCPL, chargé des loisirs, bien-être et piscine. Chaque année, au moins une nouvelle activité est proposée. *« En 2021, il était possible de tester le wexball (un genre de Volley de table), la slackline (équilibre sur une sangle) et le paddle géant »* ajoute Anne Gatet, référente de la Base Nautique.

Contact Base nautique : **07 60 19 97 92**
base-nautique@pays-de-lure.fr
Ouverte de fin mai à fin août.

Activité slackline lors de la journée nationale du sport scolaire en septembre 2021.

Équipe 2021 de la Base nautique sur un paddle géant.

DISPOSITIF PEP'SS : UN RETOUR PROGRESSIF VERS UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE

Jean-Philippe Berger, référent du dispositif PEP'SS.

À partir de janvier 2022, la Piscine intercommunale Nauti'Lure proposera des créneaux sport-santé, animés par quatre éducateurs formés à ce type d'intervention. Des séances qui s'inscrivent dans le dispositif PEP'SS (Progressons Ensemble Par le Sport-Santé), dont l'objectif est d'orienter *« les publics éloignés de l'activité physique vers une reprise progressive »* indique Karen Nadot-Giraud, directrice de la piscine. À l'origine de ce projet, *« une journée sport-santé avec des personnes handicapées physiques et mentales, organisée il y a deux ans. Cette session avait été une vraie réussite avec une centaine de participants. »* À travers cette activité physique adaptée, la finalité n'est pas uniquement sportive. Elle apporte aussi un certain bien-être psychologique : *« Le sport c'est un équilibre physique et mental »* rappelle Karen Nadot-Giraud.

Peuvent notamment bénéficier du dispositif PEP'SS les personnes diabétiques, porteuses d'une affection de longue durée, d'une maladie chronique, d'une maladie cardio-vasculaire… À noter que l'inscription aux séances se fait sur prescription obligatoire d'un médecin avant de passer un entretien avec l'un des éducateurs spécialisés. Mais la démarche ne se limite pas uniquement aux activités nautiques, *« le but est de fédérer et d'impliquer les associations sportives locales afin de proposer aussi des activités terrestres »* détaille la directrice. Pour les plus jeunes, une convention avec le RéPPOP (Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique) permet d'accueillir les enfants en surpoids et de leur proposer également des activités adaptées ainsi qu'un suivi de la progression. Pour donner encore davantage d'ampleur à ce projet, *« nous avons fait une demande de labellisation "Maison Sport-Santé" dans le cadre de l'appel à projets lancé par le gouvernement »* ajoute Michel Wendé, Vice-Président de la CCPL, en charge des loisirs, bien-être et piscine. Derrière cette appellation, l'objectif est notamment d'offrir au travers d'un programme préventif et adapté, une accessibilité plus large à la pratique du sport à des fins de santé.

> *« Le sport c'est un équilibre physique et mental »*

Renseignements à la piscine Nauti'Lure, rue Henry Marsot, Lure.
Tél. 03 84 63 31 78
accueil-piscine@pays-de-lure.fr
www.facebook.com/PiscineNautiLure

P. 08

LE PÔLE DE SANTÉ, UNE STRUCTURE ESSENTIELLE

Pôle de santé, 37 avenue Carnot - LURE

© Nicolas Watlefaugle

Inauguré en 2018, le Pôle de Santé de Lure a vu le jour grâce à la volonté commune de praticiens libéraux – qui souhaitaient se regrouper sur un lieu unique –, du Groupe Hospitalier de la Haute-Saône (GH70) ainsi que des élus de la Ville de Lure et de la CCPL. Adossé à l'hôpital, le bâtiment comporte 12 cabinets. Réunissant médecins généralistes, psychologue, diététicienne, chirurgien-dentiste et orthophoniste, cette maison de santé pluridisciplinaire a notamment pour objectif de *« faire face à la problématique de la désertification médicale »* indique Antoinette Marchal, Vice-Présidente de la CCPL, chargée de l'insertion et du développement de l'offre de santé. Dans ce cadre, *« nous facilitons l'accueil d'internes et de stagiaires en proposant deux studios à l'étage du bâtiment »*.

Afin d'attirer les praticiens et les inciter à rester dans le secteur, la CCPL octroie une bourse de 600 € par mois dès la 8ème année d'étude et en contrepartie, le futur médecin s'installe sur le territoire de la CCPL pour une durée au moins égale à celle durant laquelle l'aide a été perçue. En parallèle, le GH 70 et la Communauté de Communes du Pays de Lure recrutent des praticiens pour exercer au centre de santé sous une forme salariée. En collaboration, les médecins salariés et libéraux bénéficient de la même utilisation du bâtiment et travaillent ensemble sur des actions ciblées. *« Le but est de créer un maillage et de réunir un ensemble d'acteurs de la santé sur des animations et des dispositifs de prévention »*, parmi lesquels des journées de sensibilisation au handisport sur la Base de la Saline, précise Antoinette Marchal. Des sages-femmes sont aussi impliquées dans le programme obésité mère/enfant, lequel vise à accompagner des femmes enceintes qui présentent des inquiétudes sur leur poids et/ou celui de leur futur enfant.

DANS L'OMBRE D'UN PROGRAMMATEUR DE CINÉMA

Benjamin Berthet, programmateur au cinéma.

Cinéma Espace Méliès,
esplanade Charles
de Gaulle, Lure.
Tél. 03 84 30 21 66
cinema-melies@pays-de-lure.fr
www.facebook.com/cinema.espacemelies

Avec deux salles et plus de 350 fauteuils, le Cinéma intercommunal Espace Méliès participe à la dynamique culturelle insufflée dans le bassin luron. Afin de répondre aux attentes du public, Benjamin Berthet joue un rôle prépondérant. En charge de la programmation, il sélectionne les films qui passeront à l'écran.

Un numéro d'équilibriste puisqu'il faut être attentif à l'offre, au box-office et aux envies des spectateurs. Pour autant, il y a toujours une part d'inconnu ; le cinéma n'étant pas une science exacte. *« Parfois, ce sont les distributeurs qui nous font des propositions mais les trois quarts du temps, c'est moi qui vais vers eux. Forcément, il y a des films qui sont plus attendus que d'autres donc il est difficile de passer à côté. Mais pour certains, on se laisse quelques semaines de recul après la sortie nationale avant de prendre une décision car nous ne pouvons pas, hélas, tout proposer »* note Benjamin Berthet. Avec une moyenne de 12 séances hebdomadaires, les choix sont souvent difficiles mais un seul objectif demeure : *« proposer chaque semaine un programme le plus varié possible »* allant du film d'animation au film d'horreur, en passant par la comédie ou l'art et essai. Il en faut donc pour tout le monde.

Toujours dans l'anticipation, Benjamin essaye d'avoir une vision sur au moins trois semaines.

Pour le programmateur, la clé réside en la *« connaissance de son public et de ses attentes »*. Et de rappeler pour conclure : *« Le cinéma Espace Méliès est un établissement public. On ne doit oublier personne »*.

TERRITOIRES D'INDUSTRIE

RECONQUÉRIR GRÂCE AU PROGRAMME « TERRITOIRES D'INDUSTRIE »

Lancé par l'État en 2018, le programme « Territoires d'industrie » a été initié à la suite d'un constat de désindustrialisation dans certains secteurs. Parmi les territoires identifiés comme présentant une forte identité et un savoir-faire industriel, figure le Pays des Vosges Saônoises, au sein duquel on retrouve la Communauté de Communes du Pays de Lure. À travers ce programme, l'objectif consiste à mettre en œuvre des actions dans le cadre d'une stratégie de reconquête.

Pour y parvenir, ce programme repose sur quatre axes : attirer, recruter, innover et simplifier. *« Des fiches actions sont mises en place pour répondre aux besoins des entreprises industrielles du secteur. La CCPL a confié l'animation du programme à la Chambre de Commerce et d'Industrie. Nous nous appuyons aussi sur l'ingénierie du Pays des Vosges Saônoises »* précise Bernard Piquard, Vice-Président de la CCPL, chargé du développement économique. À l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Lure, la zone d'activité du Tertre-Landry sera notamment aménagée dans le cadre du programme. En France, ce dernier bénéficie à 148 Territoires d'industrie.

Isabelle Arnould (présidente de la CCPL) signe la convention du programme « Territoires d'industrie ».

DÉCOUVRIR OU SE PERFECTIONNER AVEC L'ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE

P. 09

Disposant de cinq antennes, l'École Départementale de Musique et de Théâtre de la Haute-Saône (EDMT 70) a pour objectif d'offrir un accès à l'enseignement artistique à l'ensemble des familles du département, aux adultes comme aux enfants. Au sein de l'antenne luronne, il est possible de suivre des cours d'instruments et de chant, dispensés par une quinzaine d'enseignants. Depuis la rentrée 2021, il est également possible de suivre un enseignement en théâtre, pour les enfants et les adultes. Plus globalement, l'EDMT 70 articule ses actions autour de quatre axes : les enseignements artistiques, l'éveil et l'éducation musicale en temps scolaire et périscolaire, le soutien aux pratiques amateurs ainsi que l'animation et la valorisation du territoire.

Sur le site de Lure, sont notamment proposés des cours de violon, flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, piano, guitare, batterie, etc. Collectivité membre adhérent de l'EDMT 70, la Communauté de Communes du Pays de Lure *« finance 600 heures d'interventions dans les écoles et les périscolaires »* indique Sophie Romary-Grosjean, Vice-Présidente de la CCPL, chargée de la culture, du cinéma et de l'école de musique. Parmi les nouveautés, *« nous avons aussi mis en place le parcours orchestre qui se décline en trois parties : instrument en pédagogie de groupe, formation musicale et pratique collective »* précise Daniel Rollet, directeur du pôle des Vosges du Sud. En moyenne, 140 élèves (enfants et adultes) fréquentent les cours chaque année.

600
soit le nombre d'heures d'intervention financées par la CCPL dans les écoles et périscolaires.

Antenne luronne
de l'École départementale
de Musique et de Théâtre
Boulevard de la Résistance
Tél. 03 84 62 72 56
secteur-lure@edm70.fr
www.edm70.fr

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, UN DÉFI À RELEVER POUR NOTRE TERRITOIRE !

Tout le monde partage aujourd'hui un constat : le changement climatique, la diminution des ressources naturelles, la réduction de la biodiversité ou l'augmentation des risques environnementaux sont des réalités qui mettent en péril l'avenir de notre planète. Chacun doit désormais adapter ses comportements pour réduire son impact environnemental. Notre collectivité doit avoir valeur d'exemple pour les habitants.

C'est pourquoi nous prenons l'engagement de faire de la transition écologique un moteur du développement de notre territoire.

Cela signifie que nous devons systématiquement concevoir des projets vertueux sur le plan écologique pour susciter de nouvelles habitudes comme les déplacements doux, la diminution de la consommation énergétique des bâtiments publics, la production d'énergies renouvelables, la protection de notre cadre de vie, l'utilisation de matériaux et denrées produits localement...

Vous trouverez dans ces pages quelques exemples qui illustrent cette orientation politique.

Isabelle ARNOULD,
Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Lure

P. 10

VERS UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION À FROTEY-LÈS-LURE

Porté par un ensemble d'agriculteurs du secteur, le projet de construction d'une unité de méthanisation à Frotey-lès-Lure est soutenu par la Communauté de Communes du Pays de Lure. *« Nous les avons accompagnés sur le volet administratif et au niveau de la mise en relation avec les financeurs. Un tel projet participe à l'équilibre économique des agriculteurs en leur assurant des revenus. Par ailleurs, un emploi direct sera créé »* note Bertrand Plantevin, directeur général des services de la CCPL. Concrètement, le terrain a été acheté, la société privée créée et le permis de construire déjà déposé. Le processus de méthanisation repose sur la transformation de matières organiques en biogaz, lequel est ensuite injecté dans le réseau. Sous l'action des bactéries, la matière organique se transforme dans un digesteur, donnant naissance au biogaz.

861 000 mètres cubes *de biogaz seront injectés annuellement dans le réseau.*

MAGNY-DANIGON/RONCHAMP : UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE IMPLIQUANT LES RIVERAINS

Sur des terrains qui appartiennent aux villages de Magny-Danigon et Ronchamp, les Communautés de Communes du Pays de Lure et Rahin et Chérimont, les deux communes concernées ainsi que les sociétés Altergie Développement et TotalÉnergies portent le projet d'une centrale photovoltaïque au sol. À la place des friches minières qui caractérisent le terrain actuellement, la centrale s'étendrait sur une surface clôturée d'un potentiel de plus de six hectares. Au-delà de l'apport de nouvelles ressources économiques et la participation à la transition écologique, les collectivités ainsi que les deux sociétés partenaires souhaitent donner la possibilité aux riverains de devenir actionnaires. *« Selon les études, la production annuelle de la centrale serait de 6 106 mégawatt-heures (soit l'équivalent de la consommation électrique de 3 500 habitants) et les gains en termes de rejet de CO2 seraient de l'ordre de 195 tonnes/an »*, indique Daniel Nourry, Vice-Président en charge de la transition écologique. Après la finalisation de la phase d'études, la concertation avec les habitants et le dépôt du permis de construire en 2021, l'année 2022 sera rythmée par l'enquête publique et l'instruction du permis de construire. En mémoire du passé minier du site, le projet a pris le nom de « Terrilvoltaïque ».

6106 *MWh soit la production annuelle de la centrale. Ce qui correspond à la consommation de 3500 habitants.*

AREMIS LURE, UN PROJET AMBITIEUX

24 ha **Soit la surface qu'occuperaient les panneaux photovoltaïques**

Acquis en 2005 par le Conseil Départemental, l'ancien aérodrome militaire de Lure-Malbouhans fait l'objet d'un projet de reconversion, nommé « AREMIS Lure » pour "Activité, Recherche, Expérimentation sur la Mobilité Innovante et la Sécurité". À terme, il s'agit d'en faire un parc industriel d'innovation de qualité environnementale. Pour porter ce projet, le Conseil Départemental et la CCPL se sont regroupés et ont constitué un syndicat mixte dénommé SYMA AREMIS-Lure. Sur le site, la société Altran réalise déjà des tests de véhicules et de solutions innovantes pour de grands constructeurs ou équipementiers. Par ailleurs, une centrale solaire photovoltaïque au sol construite et exploitée par EDF Renouvelables verra le jour dans les prochaines années. *« Le projet prévoit des surfaces dédiées à l'implantation de panneaux sur un total de 24 hectares pour une puissance de production de 30 MWc (mégawatts-crête) afin de tendre vers l'autonomie énergétique du site par la production d'énergies renouvelables »* indique Bernard Piquard, Vice-Président de la CCPL, chargé du développement économique et Président du SYMA AREMIS.

La centrale solaire photovoltaïque s'inscrit dans la volonté de faire de la ZAC Aremis-Lure un parc industriel d'innovation.

SENSIBILISER AU TRI DES DÉCHETS, UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE

Pour sensibiliser les enfants au tri, des actions ludiques sont entreprises, ici un jeu loto spécial tri.

Afin de sensibiliser les habitants à l'importance du tri des déchets, la Communauté de Communes du Pays de Lure mène régulièrement des actions pédagogiques. En ce sens, un atelier autour d'un jeu loto spécial tri s'est notamment déroulé cette année à destination du jeune public. *« Nous aimerions, au cours du premier semestre 2022, proposer des animations autour du tri aux élèves de CM1 et CM2. Nous avons deux paires de lunettes de réalité virtuelle qui placent la personne dans un centre de tri. Les déchets arrivent sur le tapis et il doit les mettre dans les poubelles correspondantes. En plus, ces ateliers pratiques pourraient s'inscrire dans le programme scolaire puisqu'il y a un volet autour de l'environnement et le développement durable »* indique Jean-Christophe Ballot, Vice-Président de la CCPL chargé des déchets. Au-delà de ces actions, la collectivité souhaite insuffler des messages plus positifs autour du tri. Il ajoute : *« Nous allons aussi mener un travail autour de la communication. Sur les factures des ordures ménagères, nous souhaitons illustrer le fait que la redevance ne sert pas uniquement à payer les ordures ménagères mais bien tout le cycle de traitement. Pour cela, nous nous dirigeons vers des illustrations ou des schémas au verso de la facture ».*

Nous aimerions, au cours du premier semestre 2022, proposer des animations autour du tri aux élèves de CM1 et CM2.

L'EAU DE LA PISCINE RÉUTILISÉE POUR D'AUTRES BESOINS

Longtemps rejetée dans le réseau, l'eau traitée de la piscine intercommunale Nauti'Lure fait l'objet d'une réflexion. Afin de limiter les pertes, *« elle a été réutilisée par la balayeuse-laveuse de la Communauté de Communes qui s'est donc remplie à la piscine »* précise Michel Wendé, Vice-Président de la CCPL chargé des loisirs, bien-être et piscine. Les élus souhaitent en effet que l'eau extraite de la piscine au moment de son renouvellement serve à d'autres usages dans le but de faire des économies de cette précieuse ressource.

P. 11

...LE CRTE, UN CONTRAT D'AVENIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Signé pour une durée de cinq ans, le Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE) lie l'État et la Communauté de Communes du Pays de Lure. Il repose sur *« un diagnostic de territoire, des objectifs et des priorités »* indique Isabelle Arnould, Présidente de la CCPL. À travers ce contrat, les actions visent notamment à favoriser la transition écologique du territoire, en faire un moteur au sein d'un territoire plus large, l'affirmer comme la « porte d'entrée » des Vosges du Sud tout en veillant à l'équilibre entre la ville-centre et le reste du territoire. Parmi les axes privilégiés, figurent notamment l'insertion des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi et la rénovation de l'habitat en insistant sur le volet énergétique.

UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE POUR LE FESTIVAL « L'ENFANCE FAIT SON CINÉMA »

Ciné Bout-Chou pour les 2 à 6 ans - au programme 2 films et un goûter !

Aïssa Maïga

En octobre à Lure, s'est déroulée la 1ère édition du festival « L'Enfance fait son Cinéma » autour du thème « Grandir ». Une semaine a été dédiée aux activités scolaires et la seconde s'est déroulée durant les vacances. Se sont succédés tout au long du festival conférences, ateliers, spectacle vivant en partenariat avec l'Auditorium, projections, musique en lien avec l'École Départementale de Musique et de Théâtre. *« L'objectif était de montrer comment accompagner l'enfant qui grandit grâce à l'art et d'échanger sur la parentalité »* indique Sophie Romary-Grosjean, Vice-Présidente de la CCPL en charge du cinéma. Et pour l'occasion, l'actrice et réalisatrice Aïssa Maïga a fait l'honneur de sa présence. Elle a pu échanger avec le public sur son film « Marcher sur l'eau » en clôture du festival.

P. 12

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL : PROPOSER UN ÉVENTAIL D'ACTIVITÉS ÉTOFFÉ

Le premier comité de pilotage du PET, qui a eu lieu le 21 octobre 2021, a réuni la CCPL, la CAF 70, l'Éducation Nationale, les Francas de Haute-Saône et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

Lors du Mercredi citoyen de juin 2021, la Ferme des P'tits Sentiers Animés s'est déplacée à Roye.

Dans sa volonté de proposer un panel d'activités diversifié aux enfants du territoire, la Communauté de Communes du Pays de Lure s'appuie sur le Projet Éducatif Territorial 2020/2026 (PET). Le PET définit les interventions de la CCPL dans ses pôles périscolaires et extrascolaires pour les enfants de 3 à 12 ans.

Signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône, la Direction Académique des services de l'Éducation Nationale et la Préfecture de Haute Saône, il traduit *« nos objectifs prioritaires : garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire ; contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires, et diminuer les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs »* explique Agnès Galmiche, Vice-Présidente en charge de l'enfance à la CCPL. *« Nous souhaitons pouvoir travailler sur une cohérence éducative dans tous les temps de l'enfant, selon son rythme, et tendre vers une complémentarité entre le scolaire et le périscolaire »* précise Agnès Galmiche.

« Nous faisons appel à des intervenants extérieurs qui organisent des ateliers d'initiation par cycles sur diverses thématiques : musique, sport, création artistique, etc. Sur les 10 pôles présents sur le territoire de la CCPL, une moyenne de 25 intervenants complète chaque semaine, les propositions d'activités des équipes d'animation des pôles », précise Agnès Galmiche. Parmi les projets phares du PET, figure le Mercredi Citoyen dont le fil conducteur est la citoyenneté, la lutte contre les discriminations et le vivre-ensemble. Il se déroule chaque année depuis 2015 dans un pôle périscolaire différent. *« Au cours de cette journée, une quarantaine d'ateliers sont encadrés par les animateurs des Francas, les intervenants extérieurs, les agents de la CCPL et nos partenaires que sont les pompiers, les gendarmes, le SYTEVOM, le centre documentaire de Lure, etc. »* ajoute Agnès Galmiche.

CŒUR DE LURE, UN VASTE PROJET POUR REDYNAMISER LA CITÉ DU SAPEUR

OBJECTIF CENTRAL :
Faire de Lure une ville plus attractive et accessible

Durant la durée du mandat et au-delà, le centre-ville de Lure sera repensé avec l'objectif de le rendre plus attractif et d'en favoriser l'accessibilité.

QUEL CONSTAT ?

En lien avec les élus municipaux, *« nous avons constaté que le centre-ville de Lure subissait une forme de dévitalisation qui se traduit notamment par des commerçants en difficulté et une perte d'habitants »* indique Bertrand Plantevin, directeur général des services de la Communauté de Communes du Pays de Lure. Dès lors, *« nous avons eu un dialogue constructif sur la politique à mener ensemble pour insuffler une nouvelle dynamique, sachant que les compétences de la Ville et de la CCPL sont complémentaires. Sur un tel dossier, les deux collectivités ne pouvaient pas travailler l'une sans l'autre ».*

UNE ÉTUDE ESSENTIELLE

Alors que Lure n'avait pas été retenue dans le cadre du dispositif « Action cœur de ville », les élus ont néanmoins bénéficié de l'accompagnement de l'État pour lancer une étude stratégique avec des urbanistes, des spécialistes du commerce et du logement, etc. Baptisée « Cœur de Lure », cette étude co-financée par la Ville, la CCPL, la Région Bourgogne – Franche-Comté et l'État a duré plus d'un an et demi. À son terme, le cabinet qui en était chargé a dressé un diagnostic ainsi que des recommandations. Et puis, en décembre 2020, Lure a été retenue dans le dispositif national « Petites villes de demain ».

Ce programme a été initié pour soutenir sur six ans (2020-2026) les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de ville-centre et montrant des signes de vulnérabilité.

COMMERCE

L'opération « Cœur de Lure » s'échelonnera sur la durée du mandat (2020-2026) et au-delà. Grâce au programme « Petites villes de demain », ont été recrutés un manager de commerce (salarié de la Ville) et un chef de projet (salarié de la CCPL), chargés de travailler avec les acteurs du terrain sur des solutions à déployer conjointement. À titre d'exemple, pour favoriser l'installation de nouveaux commerçants, *« nous allons lancer les boutiques à l'essai. À travers une prise en charge dégressive des loyers, nous permettrons aux porteurs de projet de tester leur modèle durant six mois »* précise Bertrand Plantevin.

ACCESSIBILITÉ

Sur le volet de l'accessibilité, l'espace situé devant la gare sera repensé avec un accent mis sur le stationnement des vélos, l'agrandissement du parking pour les véhicules... *« Il s'agit de revoir l'articulation de ce pôle multimodal tout en favorisant les déplacements doux »* note le directeur général des services. Des réflexions sont aussi engagées sur l'îlot Saint-Martin situé derrière l'église ainsi que sur le devenir de l'ancien lycée Bartholdi et de l'ancienne maison d'arrêt. De l'autre côté de la ville, le rond-point de l'hôpital a été rénové. Soit autant de portes d'entrées vers le centre de Lure qui doivent contribuer à renvoyer l'image d'une ville attractive et accessible par différents moyens.

LOGEMENT

Sur le volet du logement, sera lancée une étude d'opération programmée d'amélioration de l'habitat, dont l'objectif final sera d'attirer de nouveaux locataires et propriétaires à Lure. Pour parvenir à réduire la vacance des biens immobiliers, une action baptisée « Osez Lure » s'est déroulée le 25 septembre. Au cours de cette journée, les propriétaires ont ouvert les portes de leurs biens à vendre aux visiteurs (immeubles, appartements, maisons de caractère, maisons de ville, locaux commerciaux). Des informations sur les modalités de financement et les aides disponibles pour la rénovation des biens immobiliers étaient également disponibles. Une première édition qui en appelle d'autres ces prochaines années.

DOSSIER : La gestion intercommunale de l'EAU

Service des eaux

QUEL FONCTIONNEMENT ?

Le service des eaux de la CCPL organise et gère plusieurs volets de la production à la distribution publique. Il est notamment chargé de la protection et l'entretien des ressources en eau potable du territoire, du suivi du contrôle réglementaire de la qualité de l'eau distribuée ou encore de l'entretien des ouvrages de distribution. *« La production d'eau potable et l'assainissement sont gérés en régie par la Communauté de Communes pour neuf communes du territoire, c'est-à-dire que nous nous occupons de l'ensemble des opérations. Pour les quinze autres, elles sont gérées à travers une délégation de service public. Mais la CCPL reste à l'origine des investissements, elle supervise le délégataire »* précise Joël Hacquard, Vice-Président chargé de l'eau et de l'assainissement à la CCPL.

41 Soit le nombre de sites de captage pour l'approvisionnement en eau.

263 km Soit la longueur du réseau d'eau potable

LE PETIT CYCLE DE L'EAU

Milieu Naturel
↓
Pompage
↓
Traitement (pour rendre l'eau potable)
↓
Stockage
↓
Distribution (et consommation)
↓
Assainissement (nettoyer l'eau avant son rejet dans la nature)
↓
Milieu Naturel

2019 Prise anticipée des compétences eau et assainissement par la CCPL

2020 Date de prise obligatoire des compétences

2021 Lancement des études sur le réseau d'assainissement pour prévoir les travaux à conduire selon la priorité (schéma directeur)

2022 Lancement du schéma directeur sur le réseau d'eau potable

2023 Tarifs harmonisés à l'échelle du territoire de la CCPL

P. 14

UNE PRISE DE COMPÉTENCE INTERVENUE EN 2019

Installation du poste de relevage du Bourdieu à Lure.

1 855 214 m³
Soit le volume d'eau potable produit en 2020 sur le territoire de la CCPL

Depuis le 1er janvier 2019, la Communauté de Communes du Pays de Lure exerce les compétences eau potable et assainissement, auparavant dévolues aux communes. *« Initialement, la loi NOTRe prévoyait un transfert obligatoire de la compétence au 1er janvier 2020 mais les élus de la CCPL ont décidé d'anticiper et de la prendre dès 2019 »* indique Régis Houillon, responsable du pôle technique / environnement à la CCPL. Désormais, il s'agit d'harmoniser les tarifs de l'eau sur l'ensemble du territoire d'ici 2023. Avant la prise de compétence par l'intercommunalité, chaque commune pratiquait son propre tarif. *« Nous y allons par paliers afin qu'il n'y ait plus de disparités au niveau des prix. L'objectif est de parvenir à une harmonisation, un équilibre autour d'un tarif médian pour que tous les habitants, quel que soit leur lieu de résidence, payent le même prix »* précise Julien Michaillard, technicien chargé des stations et des ouvrages eau/assainissement. Pour arriver à ce point d'équilibre, la facture sera plus élevée dans certaines communes et moins élevée dans d'autres. En 2020, 1855 214 m³ d'eau potable ont été produits, avec une part importante liée à l'industrie et l'agriculture. Le reste provient des usages domestiques.

> « *Nous y allons par paliers afin qu'il n'y ait plus de disparités au niveau des prix* »

Au cours des années 2022 et 2023, les élus communautaires vont travailler sur le modèle de gestion future concernant l'eau potable et l'assainissement. Ils vont devoir faire un choix entre un système en régie pour l'ensemble des communes ou une délégation de service public comme c'est actuellement le cas pour 15 des 24 communes.

ASSAINISSEMENT, LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Au même titre que l'eau potable, la CCPL exerce la compétence « assainissement » depuis le 1er janvier 2019. Parmi les activités liées à ce service public, figurent notamment le suivi et l'exploitation des stations de traitement des eaux usées, le suivi et l'entretien des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées ou encore le contrôle de conception et bonne exécution des installations neuves à réhabiliter. Deux modes de traitement sont mis en œuvre : l'assainissement collectif et l'assainissement non-collectif.

Usine de dépollution de Lure.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Station d'épuration à filtre plantés de roseaux.

14 *Soit le nombre de stations d'épuration, dont une grosse capacité à Lure.*

L'assainissement collectif consiste en la mise en place d'un réseau public de collecte qui achemine l'ensemble des eaux usées jusqu'à une station de traitement. L'assainissement collectif est géré en régie par la CCPL sur 12 communes, les autres le sont par l'intermédiaire d'une délégation de service public. Le linéaire total du réseau est de 189 km dont 80 % en séparatif (eau usée et eau pluviale séparées) et près de 20 % est unitaire (eau usée et eau pluviale dans la même canalisation). En 2020, la quantité de boues issues des ouvrages d'épuration s'élevait à 245 tonnes de matières sèches valorisées en épandage agricole. Parmi les 14 stations d'épuration, il en existe cinq types sur le territoire de la CCPL : lagune, boues activées, filtre planté de roseaux, lit bactérien et tertre d'infiltration.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Concernant l'assainissement non-collectif, il s'agit d'un système autonome de traitement des eaux concernant les logements qui ne sont pas desservis par un réseau public de collecte. Ce service est assuré par la CCPL sur 17 communes, les autres étant gérées en délégation de service public. Quatre communes sont en assainissement non collectif total : Malbouhans, La Neuvelle-lès-Lure, Genevreuille et Le Val-de-Gouhenans.

766 *Soit le nombre d'installations d'assainissement non collectif.*

Microstation d'assainissement non-collectif.

DES CONTRÔLES RÉGULIERS

Canalisation béton avant travaux.

Canalisation PRV après travaux.

Caméra d'inspection télévisée.

14 km

Soit la longueur du linéaire inspecté par passage caméra en 2020.

Afin de pouvoir contrôler les installations, les techniciens procèdent à des inspections télévisées avec des caméras. *« Nous envoyons la caméra dans la canalisation, ce qui nous permet d'avoir une vue sur les détails et repérer s'il y a des problèmes comme des fissures, des racines ou un déboitement par exemple »* précise Matthieu Lager, responsable technique des réseaux à la CCPL. Les agents bénéficient aussi de la télésurveillance qui permet de contrôler à distance les installations. Ainsi, ils peuvent réaliser des diagnostics et agir plus rapidement. En 2020, 21 km de réseau d'assainissement collectif ont été curés et 112 curages préventifs pour les postes de relevage ont été effectués.

LA TÉLÉGESTION, un système qui permet de repérer les problèmes plus rapidement

DES TRAVAUX FRÉQUENTS

P. 16

En 2020, des travaux d'importance ont été menés. À Amblans-et-Velotte, le réseau d'eau potable rue de l'Église, de la Vie de Velotte et route de la Grange du Vau a été renouvelé pour un montant de 108 876 €. À Moffans-et-Vacheresse, le réseau de la rue de la Tuilerie a été renforcé pour 12 092 €. À Roye, la conduite d'alimentation en eau potable a été renouvelée et renforcée pour 57 386 €, la baïonnette, canalisation coudée servant à passer sous la rivière l'Ognon, a été renouvelée pour 11 950 €. À Lyoffans, un variateur de vitesse a été installé pour 5 100 €. À noter aussi que la mise en place de la télégestion et de la supervision sur le territoire de la CCPL a coûté 32 480 €.

LURE : UNE OPÉRATION D'ENVERGURE
RUE ROGER SALENGRO

Travaux rue Roger Salengro à Lure.

Les travaux rue Roger Salengro ont concerné 600 mètres de réseau.

En 2021, des travaux ont eu lieu au niveau de la rue Roger Salengro à Lure, sur environ 600 mètres. Ceux-ci s'inscrivaient dans la continuité de ceux réalisés rue des Carrières en 2020. Le renouvellement des canalisations visait à stopper l'infiltration d'eaux claires parasites : des eaux « propres » qui se retrouvent dans le réseau d'assainissement, et qui surchargent en période de nappe haute. Lesquelles *« nuisaient au bon fonctionnement de la station d'épuration et des postes de relevage qui saturent »* indique Matthieu Lager. Le chantier eau-assainissement sera suivi par des travaux de voirie, visant à aménager une piste cyclable sur la rue Salengro.

COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DES TARIFS DE L'EAU

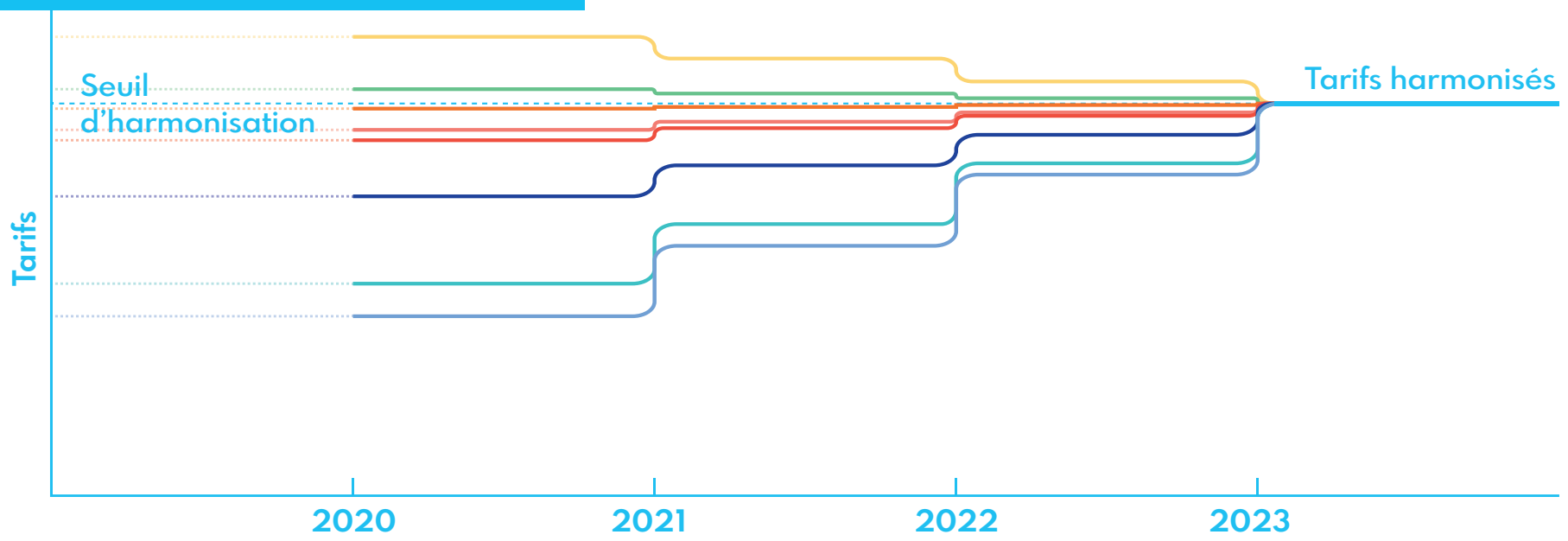

Lors du conseil communautaire du 8 décembre 2020, les élus se sont prononcés pour l'évolution des tarifs de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées. Pour justifier cette évolution, deux éléments ont été pris en compte.

D'abord, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015, qui a doté les intercommunalités de la gestion de l'eau, impose une harmonisation de la qualité du service et des tarifs sur l'ensemble du territoire. Autrement dit, les habitants doivent avoir le même tarif, quelle que soit leur commune de résidence.

Ensuite, la raréfaction de la ressource en eau, due aux changements climatiques, rend plus difficile sa collecte et son traitement. Ainsi, il est nécessaire de réaliser des investissements sur les infrastructures à la fois pour éviter le gaspillage causé par les réseaux vétustes et pour garantir un approvisionnement de qualité et égal à l'ensemble des habitants du territoire.

Parmi les investissements, mentionnons notamment l'interconnexion entre les réseaux d'eau potable d'Amblans-et-Velotte et de Magny-Vernois, auparavant séparés. Le premier souffrait d'une pénurie tandis que le second était en excédent.

Par ailleurs, il faut savoir qu'il existe un grand principe selon lequel « l'eau paye l'eau », l'intégralité des dépenses du service devant être comblées par les recettes de ce même service. Lesquelles sont majoritairement constituées par la facturation. Et c'est cette principale recette qui doit évoluer pour préparer le service aux changements et aux enjeux climatiques de demain.

P. 17

LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE, UNE COMPÉTENCE PIVOT

Parmi les 22 compétences de la CCPL, il y a la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). La Communauté de Communes a notamment en charge la gestion des points d'eau incendie en lien avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, le SDIS 70. *« Il y a des contrôles de ces points d'eau incendie tous les trois ans, où sont vérifiés le débit, la pression, etc. Et nous renseignons les détails sur une plateforme partagée avec le SDIS »* précise Joël Hacquard. Ces équipements sont essentiels puisqu'ils permettent d'alimenter les engins des pompiers en intervention. En 2019, 505 points étaient recensés sur le territoire : 398 poteaux incendie, 25 étangs, 23 réserves, 22 cours d'eau, 19 puisards, 17 bornes et 1 mare. En 2020, 137 points ont été contrôlés, 3 poteaux incendie ont été remplacés et 4 ont été créés.

137
Soit le nombre de points d'eau incendie contrôlés en 2020.

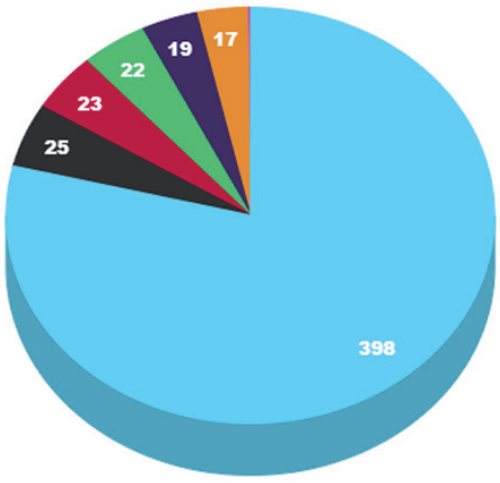

505 points d'eau incendie

- POTEAUX INCENDIE
- ETANGS
- RÉSERVES
- COURS D'EAU
- PUISARDS
- BORNES
- MARE

Réunion avec le SDIS.

Contrôle poteaux incendie.

UN PÉRISCOLAIRE DAVANTAGE FONCTIONNEL À VY-LÈS-LURE

Avec des salles trop vétustes et éclatées dans l'espace (salle des fêtes, ancienne bibliothèque, anciennes salles de classe), le périscolaire de Vy-lès-Lure ne permet pas de répondre efficacement aux besoins en termes d'accueil périscolaire. Pour pallier cette problématique, des travaux seront réalisés au niveau de l'ancienne mairie. Au rez-de-chaussée, la réhabilitation et l'extension de locaux permettront la création de nouveaux espaces davantage fonctionnels. Selon le budget prévisionnel, le coût de l'opération s'élèvera à 982000 €, avec un autofinancement de la Communauté de Communes du Pays de Lure à hauteur de 30 %, lequel sera complété par des subventions de l'État, du Conseil Départemental de la Haute-Saône et de la Caisse d'allocations familiales.

« Nous souhaitons offrir les mêmes conditions d'accueil sur l'ensemble des pôles périscolaires de la CCPL. À Vy-lès-Lure, des travaux étaient nécessaires et les nouveaux locaux offriront des espaces adaptés à l'accueil des enfants et à l'exercice professionnel des animateurs périscolaires. Les espaces seront optimisés et ce sera nettement moins contraignant pour les enfants et le personnel qui devaient aller d'un bâtiment à l'autre » indique Agnès Galmiche, Vice-Présidente chargée de l'enfance à la CCPL. Pour le calendrier, le début des travaux est prévu pour la fin d'année 2022, et la mise en service pour le début d'année 2024.

... et les nouveaux locaux offriront des espaces adaptés à l'accueil des enfants et à l'exercice professionnel des animateurs périscolaires.

P. 18

UN CINÉMA ITINÉRANT SILLONNERA LES COMMUNES

À partir du 1er semestre 2022, le Cinéma intercommunal Espace Méliès proposera un cinéma itinérant. Dans ce cadre, des projections se dérouleront dans les communes qui le souhaitent, dans les salles des fêtes ou dans d'autres bâtiments communaux.

Des séances auront également lieu à la Base de la Saline en période estivale. Pour arriver à ce résultat, un projecteur, une table de mixage, un caisson, un écran gonflable et un écran fixe seront achetés grâce à diverses subventions. *« Nous souhaitons aller vers le public et rendre le cinéma accessible à tous »* affirme Sophie Romary-Grosjean, Vice-Présidente de la CCPL chargée du cinéma.

MIEUX GÉRER LES BIO-DÉCHETS POUR LIMITER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Alors que la collecte des déchets est organisée par la CCPL, le traitement et la valorisation de ces derniers sont gérés par le SYTEVOM (SYndicat pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères), centre de tri et d'incinération implanté à Noidans-le-Ferroux. Concernant les bio-déchets, autrement dit les déchets alimentaires et les déchets naturels biodégradables, la loi impose à partir de 2025 un traitement séparé. La CCPL est déjà dans les taux fixés par cette future loi. Dans le but de limiter davantage le traitement de bio-déchets au SYTEVOM, *« nous souhaitons favoriser le compostage. Notamment le compostage collectif dans les collèges et lycées, des établissements où il y a beaucoup de bio-déchets. En 2022, nous aimerions installer un composteur collectif à Lure et réfléchir à l'installation de composteurs dans les villages. Mais dans ces cas précis, c'est de la responsabilité individuelle alors nous devrons réfléchir à des moyens d'incitation. Par ailleurs, une étude sera menée sur Lure et sa périphérie pour identifier les gros producteurs de bio-déchets, voir ceux qui n'ont pas de solutions et travailler avec eux pour en trouver»*, affirme Jean-Christophe Ballot, Vice-Président en charge des déchets à la CCPL.

P. 19

LA VOIE VERTE GAGNE DES KILOMÈTRES

L'extension de la Voie Verte permettra de relier Lure à Champagney.

Ce nouveau ruban fera ***23,6 km*** *au départ de la Base de la Saline.*

Actuellement, la Voie-Verte relie Lure à Bonnal en passant par Villersexel. Dans le cadre du « schéma directeur de déplacement mode doux » établi pour cinq Communautés de Communes du Pays des Vosges Saônoises, la volonté des élus est d'étendre la Voie-Verte de l'autre côté, en direction de Champagney. Ce nouveau ruban fera 23,6 km au départ de la Base de la Saline. Il passera ensuite par Roye, La Côte et Ronchamp. Étant donné que certaines communes ne font pas partie de la CCPL, *« nous travaillons sur ce dossier avec la Communauté de Communes Rahin et Chérimont »* précise Sandrine Schramm, responsable du service tourisme. À terme, l'objectif est que la Voie-Verte rejoigne le Territoire de Belfort et l'EuroVélo6 qui relie l'océan Atlantique à la Mer Noire (de la Loire-Atlantique à la Roumanie). Les aménagements débuteront en 2022. Le coût de l'opération a été estimé à 1 300 000 €, avec l'aide potentielle de l'État, de la Région et du Département (pour la partie concernant le territoire de la CCPL).

UN NOUVEAU CIRCUIT PÉDAGOGIQUE AUTOUR DE LA TOURBIÈRE DE LA GRANDE-PILE

La tourbière de la Grande-Pile contribue au charme du territoire.

Gérée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté, la tourbière de la Grande-Pile à Saint-Germain est la plus vaste tourbière du domaine vosgien comtois. Pour la découvrir, il est possible d'emprunter le circuit « L'eau et la pierre », un sentier de 12 km parsemé de panneaux explicatifs sur les spécificités des lieux. En 2022, le Conservatoire proposera un nouveau parcours pédagogique, nommé « La balade à 1000 temps ». Long de 5 km, il débute des étangs des Monts Reveaux et se termine à la tourbière de la Grande-Pile. *« La CCPL s'implique aux côtés du Conservatoire pour la valorisation de ce site et la sensibilisation à son environnement »* conclut Laurence Hertz-Ninnoli, Vice-Présidente de la CCPL chargée du tourisme.

24 COMMUNES

- AMBLANS-ET-VELOTTE
- ANDORNAY
- ARPENANS
- LES AYNANS
- LA CÔTE
- FAYMONT
- FROIDETERRE
- FROTEY-LÈS-LURE
- GENEVREUILLE
- LOMONT
- LURE
- LYOFFANS
- MAGNY-DANIGON
- MAGNY-JOBERT
- MAGNY-VERNOIS
- MALBOUHANS
- MOFFANS-ET-VACHERESSE
- LA NEUVELLE-LÈS-LURE
- PALANTE
- ROYE
- SAINT-GERMAIN
- LE VAL-DE-GOUHENANS
- VOUHENANS
- VY-LÈS-LURE

TERRE D'AVENIR POUR VOS PROJETS !

Communauté de Communes du Pays de Lure

Rue des Berniers, ZA de la Saline – 70200 LURE
Tél. 03 84 89 00 30
www.pays-de-lure.fr

Communauté de Communes du Pays de Lure